

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.642.003.1 DU 12 AVRIL 1994

Dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS 3P (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société AIMO REALISATION PESAGE ET GESTION (ARPEGE), 38, rue des Frères Montgolfier, 69686 Chassieu.

OBJET

La présente décision complète les décisions : n° 90.1.21.636.2.3 du 26 décembre 1990 (1), n° 92.00.642.017.1 du 11 mars 1992 (2) relatives aux dispositifs mesureurs de charge ARPEGE modèles IDS1, IDS2 et IDS3 et prolonge leur validité jusqu'au 31 décembre 2002.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS 3P, objet de la présente décision diffère du modèle IDS3, version incorporée dans un coffret métallique, approuvé par les décisions précitées par les points suivants :

- la suppression de l'imprimante incorporée,
- la modification du symbole du voyant de stabilité,
- la modification du clavier.

Ces modifications sont décrites dans la notice descriptive ci-annexée.

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1991, page 243.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1992, page 555.

Les autres caractéristiques ne sont pas modifiées ; les restrictions d'emploi, les conditions particulières d'utilisation, les indications particulières et les conditions particulières de vérification sont identiques à celles de la décision n° 92.00.642.017.1 du 11 mars 1992 (2).

SCELLEMENTS

Le dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS 3P est muni d'un dispositif de scellement interdisant tout accès aux circuits électriques de mesure et au traitement du signal. Ce dispositif est précisé par le schéma annexé à la présente décision.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

Cette rubrique est complétée par :

La présente décision ne permet pas d'utiliser le dispositif mesureur de charge ARPEGE, modèle IDS 3P, en tant que dispositif de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales ou totalisateurs.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des dispositifs mesureurs de charge concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- mesureur ARPEGE : modèle IDS 3P
- numéro de série :
- décision n° 90.1.21.636.2.3 du 26 décembre 1990.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification ou de l'identification complète du fabricant.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une limite de validité fixée au 31 décembre 2002.

REMARQUE

Le dispositif mesureur de charge ARPEGE modèle IDS 3P peut également être commercialisé sous les marques PESAGE PROMOTION (de la Société Industrielle Pesage Promotion : SIPP) et MASTER K.

Dans ce cas il prend alors respectivement les dénominations :

- pour SIPP : PEP 38 P
- pour MASTER K : Accord 3003 A.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 6086-1.

Plan de scellement n° 6086-2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,



J. HUGOUNET

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif mesureur de charge
ARPEGE
modèle IDS 3P

1 - AFFICHAGE


Ce modèle comporte en face avant :

- 1 afficheur LCD de 6 chiffres de 17,8 mm de haut (afficheur principal).
- 1 afficheur LCD de 2 × 16 caractères de 8 mm de haut (afficheur guide opérateur).
- 4 voyants LED signalant :
 - PT : Tare prédéterminée
 -  : Stabilité
 -  : Zéro
 - NET : Poids Net

2 - CLAVIER

Touches «A» à «Z» : Saisie des différentes données alphanumériques (numéro de camion, nom du client...).

Touche CTRL : Contrôle pour extension du mode d'écriture.

Touche  : Espace entre 2 caractères.


Touches «0» à «9» : Saisie des données numériques (code client, tare tabulée...).











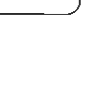
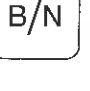

Touche «CE» : Effacement d'une donnée.

Touche «↓» : Validation d'une donnée.

Touches «←» et «→» : Déplacement du curseur de saisie à gauche ou à droite.

TOUCHES :

 : Code clef
Paramétrage de l'application (raison sociale, fichiers...).

-  : Touche abandon.
-  : Pesage d'un véhicule en une seule fois.
-  : Pesage d'un véhicule en «entrée» (1ère pesée).
-  : Pesage d'un véhicule en «sortie» (2ème pesée).
-  : Liste des 1ères pesées.
-  : Effacement d'une tare introduite dans l'appareil.
-  : Tarage d'une masse présente sur la bascule.
-  : Saisie d'une tare par le clavier.
-  : Prise en compte d'une tare contenue dans le fichier des tares.
-  : Mise en œuvre du dispositif semi-automatique de mise à zéro, le dispositif de mise à zéro annule le dispositif de tare.
-  : Rappel temporaire de la valeur de poids BRUT lorsqu'un dispositif de tare a été mis en œuvre.
-  : Test de l'indicateur et de l'affichage principal.
-  : Départ d'un cycle de chargement ou de soutirage.

■ N° 6086-1
DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS 3P



■ N° 6086-2

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ARPEGE IDS 3P

Plan de scellement

